

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 16 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, à 20 heures, sous la présidence de Madame Maryse Duval, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 février 2023

Présents : 13

Maryse Duval, Bénard Didier, Biard Bruno, Decaux Denis, Dessaux Fabienne, Donne Joël, Lahaye Michel, Lefebvre Florence, Lerat Jérémy, Ricard Charles-Henri, Ricius Séverine, Simon Christine, Vasse Guillaume.

Absents et excusés : Thomas Pierrick, Amélie Dessaux

Pouvoirs :

M Thomas Pierrick donne pouvoir à Mme Duval Maryse.

Mme Amélie Dessaux donne pouvoir à Jérémy Lerat.

Secrétaire de séance : Didier Bénard

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 Décembre 2022 a été lu et approuvé.

DÉLIBÉRATION du 16/02/2023 - N°01

Travaux à réaliser en 2023/2024 : Travaux de mise en sécurité de la « Route du Beau Soleil »

- Dépense subventionnable : 38 699 € HT pour la DETR , 41 354 € HT pour le Département
- Subvention du Département : 12 406 € (30 %)
- Subvention DETR : 9 674.75 € (25 %)

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MISE EN SECURITE DE LA « ROUTE DU BEAU SOLEIL »

Madame le Maire présente plusieurs devis afin de choisir l'entreprise qui effectuera les travaux de mise en sécurité de la « Route du Beau Soleil ».

- *Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise HENRIET pour effectuer les travaux de mise en sécurité de la « Route du Beau Soleil » suivant le devis présenté d'un montant hors taxes de 37 472.67 €.*

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 16 FEVRIER 2023



DÉLIBÉRATION du 16/02/2023 - N°02

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT et de l'Etat au titre de la DETR POUR
DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX
Mairie Ecole**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prévoir des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments communaux Mairie Ecole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge Mme Le Maire de constituer des dossiers de subventions auprès du Département et de l'Etat au titre de la DETR pour l'aider à financer ces travaux d'un montant estimé à 7 012.48 € HT. (devis 4 392.48 € HT Têtes thermostatiques programmables - 2 620.00 € HT Isolation des combles perdus par soufflage de laine de verre)

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 16/02/2022 - N°03

**BORNE A INCENDIE « Route de la Sablière »
Demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023
et auprès du Département**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Madame le Maire à demander des subventions aussi élevées que possible auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 ainsi qu'auprès du Département pour faire les travaux d'installation d'une borne incendie « Route de la Sablière ».

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 16/02/2023- N°04

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT et de l'Etat au titre de la DETR et DSIL
POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX
Mairie Ecole - Mise en place d'un élévateur extérieur-**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 16 FEVRIER 2023

Dans le cadre du Calendrier de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), l'Assemblée Municipale décide à l'unanimité de prévoir des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux - Mairie Ecole - et d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'inscrire la mise en place d'un élévateur extérieur au BP 2023, et charge Mme le Maire de solliciter le Département et l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL pour ces travaux de mise en accessibilité estimés à 34 137.44 € HT (Devis électricité : 591.80 € HT, élévateur : 23 645.65 € HT, Maçonnerie, plate-forme, escalier : 9 899.99 € HT).

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 16/02/2023- N°05

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT et de l'Etat au titre de la DETR POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX
Mairie École - Création d'un toilette accessible aux personnes à mobilité réduite - (PMR)

Dans le cadre du Calendrier de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), l'Assemblée Municipale décide à l'unanimité de prévoir des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux - Mairie Ecole - et d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'inscrire la création d'un toilette accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) au BP 2023, et charge Mme le Maire de solliciter le Département et l'Etat au titre de la DETR pour ces travaux de mise en accessibilité estimés à 26 778.73 € HT.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

AFFAIRES DIVERSES

- Passage à la M 57 AU 1^{ER} Janvier 2024. (nos logiciels métiers deviennent caduques)
- Les travaux de couverture au Quai Gourmand sont terminés ainsi que l'entretien des toitures des bâtiments communaux.
- Par sécurité, un ornement a été retiré dans l'Eglise, travaux autorisés par l'Architecte des Bâtiments de France.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 16 FEVRIER 2023

- Une enquête publique sur la révision du zonage d'assainissement des eaux usées se déroulera mardi 7 mars 2023 à 9 h 30 au vendredi 7 avril 2023 à 17 h 00. Le commissaire enquêteur sera présent à la Commune de Saint-Saire le 18 mars 2023 de 10 h à 12h.
- Date à définir pour l'installation des jeux enfants.

Situation Comptable – Commune de Saint-Saire - Exercice 2022 :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Total écritures 2022	323 521.38 €	461 425.90 €
Excédent reporté 002		460 455.72 €
Résultat global de fonctionnement		+ 598 360.24 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Total écritures 2022	113 082.02 €	42 799.29 €
Déficit reporté 001		10 278.64 €
Résultat global d'investissement	- 60 004.09 €	
Restes à réaliser	49 500 €	22 070 €
Total de l'exercice 2022		+538 356.15 €
Exercice 2022 (Avec RAR)		+ 510 926.15€

Situation Comptable – Complexe Commercio Touristique - Exercice 2022 :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Total écritures 2022	14 130.41 €	14 582.00 €
Excédent reporté 002		4 447.14 €
Résultat global de fonctionnement		+ 4 898.73 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Total écritures 2022	23 214.61 €	2 567.00 €
Déficit reporté 001		50 436.49 €
Résultat global d'investissement		+ 29 788.88 €
Restes à réaliser	32 338 €	
Total de l'exercice 2022		34 687.61 €
Exercice 2022 (Avec RAR)		+ 2 349.61 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00 minutes.